

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 31

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, COMMARIEU, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PUJO, RECOR, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU et OUDOT.

**ABSENTS :** Mesdames APPRIOU, COUBIAC.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme ACQUIER à M. CELAN, Mme BAVARD à Mme HUIN, M. CHIBRAC à M. CERVERA, M. DESCLAUX à M. RECOR, Mme GASTAUD à Mme SILVESTRE, Mme LANGEL à M. MERCIER, M. PILLET à M. AUBRY, Mme MOREIRA à Mme OUDOT, M. ZGAINSKI à M. BAUCHU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Mme BOUSSEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023-DELIBERATION N°4/ 4.**

Réf : SG-SC- 7.5.3

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2023.- MODIFICATION**

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°3/15 du Conseil Municipal du 4 juillet 2023 reçue en Préfecture le 6 juillet 2023, vous vous êtes prononcés favorablement pour solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour le financement des dépenses 2023 en investissement/fonctionnement pour diverses opérations de la Commune, dont la rénovation des sols de la Médiathèque.

Le coût de cette opération, 35 000,00 € HT soit 42 000,00 € TTC, initialement indiqué dans le plan de financement est revu à la hausse. Selon le devis de la Sté SAS AHP en date du 17/07/2023, le montant total des travaux pour le remplacement du sol de la Médiathèque s'élève à 70 040,32 € HT, soit 77 044,35€ TTC.

Il vous est donc proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours à hauteur de 35 020,16 € HT pour la rénovation des sols de la Médiathèque selon le plan de financement suivant.

- Objet de la dépense : **Médiathèque – réfection des sols**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
<b>Montant H.T.</b> 70 040,32 €	<b>Montant TTC</b> 77 044,35 €	Fonds de concours de la CCJEB	35 020,16 €	50,00 %
		Autre subvention	0,00 €	0 %
		Reste à charge pour la Commune	35 020,16 €	50,00 %
<b>70 040,32 € HT</b>	<b>77 044,35 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 040,32 € HT</b>	<b>100 %</b>

Le nouveau montant du fonds de concours sollicité auprès de la CCJEB pour le financement des dépenses 2023 en investissements / fonctionnement s'élève donc à 740 558,16 €.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde à hauteur de 35 020,16€ pour les travaux de rénovation des sols de la Médiathèque
- Approuve le plan de financements de ladite dépense,
- Dit que le nouveau montant total du fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour le financement des dépenses 2023 en investissement/fonctionnement de diverses opérations de la Commune s'élève à 740 558,16 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ce fonds de concours et notamment toutes les conventions à intervenir avec la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



*[Handwritten signature]*

**Michèle BOUSSEAU**

**LE MAIRE**



*[Handwritten signature]*

**Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **29/09/2023** et de sa publication sur le site internet de la commune le **29/09/2023**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

## CENTRE CULTUREL – REFECTION DES SOLS DE LA MEDIATHEQUE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles ( selon opération ) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT	0,00 €	0,00%
Acquisitions immobilières éligibles ( selon opération ) :			ETAT ( DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département		0,00%
			Région (FEDER)		0,00%
Travaux ( par lot ) :			Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde	35 020,16 €	50,00%
Réfection des sols	70 040,32 €	77 044,35 €	Établissements publics		0,00%
			Autres, y compris aides privées (3)		
				0,00 €	0,00%
Matériels- Équipements ( selon opération ) :					
Autres dépenses ( selon opération ) :					
		0,00 €			
<b>Sous-total :</b>	<b>70 040,32 €</b>	<b>77 044,35 €</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>35 020,16 €</b>	<b>50,00%</b>
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	<b>Autofinancement (20 % minimum)</b>		
			Fonds propres	35 020,16 €	50,00%
			Emprunts (3)		
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
<b>TOTAUX</b>	<b>70 040,32 €</b>	<b>77 044,35 €</b>		<b>70 040,32 €</b>	<b>100,00%</b>

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, « lots » pour un marché public

(2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues ( délibérations des collectivités locales,... )

(3) à détailler

(4) : À déduire s'il y a lieu

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date : 19/09/2023

Nom et signature du représentant légal :

DUCOUT Pierre



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 033-213301229-20230929-DELIB04\_04\_2023-DE